ASSEGNO UNICO UNIVERSALE

ALLOCATION UNIQUE UNIVERSELLE

2022

L'allocation unique et universelle (AUU) est une mesure de soutien économique aux familles octroyée **pour tout enfant à charge, mineur** ou jusqu'à l'âge de 21 ans (si l'enfant est un étudiant ou un travailleur qui gagne peu) ; **les enfants handicapés sont pris en compte sans limite d'âge**. Le montant varie en fonction du nombre d'enfants et de la condition économique du ménage, calculée sur la base de l'indicateur économique (ISEE) en vigueur au moment de la demande.

Les enfants pour lesquels l'AUU est octroyée sont les suivants :

1. **tout enfant mineur à charge (c'est-à-dire inclus dans l'ISEE) ; pour les nouveau-nés, l'allocation est octroyée à partir du septième mois de grossesse, la demande devant être présentée après la naissance ;**
2. **tout enfant majeur à charge (c'est-à-dire inclus dans l'ISEE) jusqu'à l'âge de 21 ans**, qui : suit une formation scolaire, professionnelle ou un cursus universitaire ; est en apprentissage ou a un emploi et dispose d'un revenu global inférieur à 8000 euros par an ; est inscrit comme chômeur et cherche un emploi auprès des services publics de l'emploi ; effectue un service civil universel ;
3. **tout enfant handicapé à charge (c'est-à-dire inclus dans l'ISEE), sans limite d'âge**.

Le montant octroyé est déterminé comme suit :

- minimum 50 euros par enfant avec un indicateur économique (formulaire ISEE) de 40000 euros et plus ;
- maximum 175 euros avec un indicateur économique (formulaire ISEE) jusqu'à 15000 euros ;
- augmentation du montant par enfant : minimum 15 euros avec un indicateur économique (formulaire ISEE) de 40000 euros et plus ; maximum 85 euros avec un indicateur économique (formulaire ISEE) jusqu'à 15000 euros.

Pour présenter une demande, vous devez :

- **résider** en Italie au moment de la demande et pendant toute la durée de l'allocation : vous ne pouvez pas bénéficier de l'AUU si vous résidez hors d'Italie ;
- **résider** en Italie depuis au moins deux ans : cette condition n'est pas exigée si, au moment de la demande, vous avez un CDI ou un CDD d'une durée d'au moins 6 mois.

En ce qui concerne le titre de séjour, vous devez vous trouvez dans l'une des conditions suivantes :

- vous êtes citoyenne italienne ou de l'UE ou membre de la famille d'un citoyen italien/d'une citoyenne italienne ou de l'UE (même si vous n'êtes pas ressortissante de l'UE) ;
- vous n'êtes pas ressortissante de l'UE, mais vous êtes titulaire d'un permis de séjour de longue durée ;

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are those of the authors only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Commission. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Co-funded by the European Union

- vous n'êtes pas ressortissante de l'UE, mais vous êtes titulaire d'un **permis de travail unique** (famille, travail, attente d'un emploi) vous autorisant à travailler pour des périodes **supérieures** à 6 mois ;
- vous n'êtes pas ressortissante de l'UE, mais vous êtes titulaire d'un permis de séjour **pour la recherche** vous autorisant à séjourner en Italie pendant plus de 6 mois ;
- vous êtes titulaire d'une **protection internationale ;**
- vous êtes apatride ;
- vous êtes titulaire d'une carte bleue ;
- vous êtes titulaire d'un permis de séjour pour **exercer une activité indépendante ;**
- vous êtes une travailleuse ressortissante d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie, dans le cadre des accords bilatéraux avec ces pays.

La demande d'AUU se fait en ligne sur le site de l'INPS, par le biais d'un numéro dédié (803 164 gratuit depuis un téléphone fixe ou 06 164 164 depuis un téléphone mobile, au tarif appliqué par votre opérateur téléphonique) ou auprès d'un institut de patronage. Elle doit être renouvelée chaque année.

À compter de mars 2022, les mesures suivantes d'aide à la naissance et à la famille ont été supprimées, car elles ont été incorporées dans l'AUU :

- la prime de naissance ou d'adoption (*bonus mamma domani*) ;
- l'allocation aux ménages ayant au moins trois enfants mineurs ;
- les allocations familiales aux ménages avec des enfants et des orphelins ;
- l'allocation de naissance (*bonus bebè*) ;
- les déductions fiscales pour enfants jusqu'à l'âge de 21 ans.

L'allocation **n'inclut ni ne limite** les montants de la **prime de crèche,** qui peut donc être demandée en plus de l'AUU.

L'allocation est également accordée si vous bénéficiez d'autres indemnités pécuniaires de soutien à la famille octroyées par les régions, les provinces autonomes de Trente et de Bolzano ou les communes.

Si vous bénéficiez du revenu minimum garanti de citoyenneté, vous touchez automatiquement l'allocation, sans besoin d'en faire la demande, directement sur votre carte RdC.

L'allocation unique et universelle n'est pas imposable, elle n'est donc pas calculée dans le revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPEF).

Attention :

Vous êtes actuellement **exclue** de l'AUU si vous êtes titulaire d'un des permis de séjour suivants :

- permis de travail unique d'une durée de 6 mois ou inférieure
- permis de séjour pour demande d'asile
- permis de séjour pour protection spéciale
- permis de séjour pour protection sociale
- permis de séjour pour violence domestique

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are those of the authors only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Commission. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Co-funded by the European Union

- permis de séjour pour les victimes d'exploitation au travail
- permis de séjour pour travail saisonnier
- permis de séjour pour assistance de mineurs
- permis de séjour pour étudier (même si vous travaillez).

L'ASGI considère que ces exclusions sont illégitimes (en particulier celles énumérées ci-dessus à partir de la « protection spéciale »). Avec d'autres associations, nous œuvrons afin que l'AUU soit également accordée aux titulaires de ces permis de séjour.

Pour l'instant, **si vous remplissez toutes les autres conditions pour obtenir l'AUU mais que vous êtes titulaire de l'un de ces permis de séjour**, vous avez quand même le droit de présenter une demande. Attention, toutefois, à ne pas faire de fausse déclaration sur le formulaire de demande en ligne ! Vous pouvez envoyer une lettre recommandée ou un courrier électronique certifié (PEC) à l'INPS de votre ville/province, en précisant le type de permis de séjour dont vous êtes titulaire et suivre l'évolution de cette affaire sur notre site.

Vous pouvez contacter un institut de patronage, un syndicat ou une association près de chez vous qui s'occupe des migrants (ASGI par exemple) pour recevoir plus d'informations sur vos droits et envisager la possibilité d'une action en justice.

ISEE	Indicateur de la situation économique équivalente permettant d'évaluer la situation économique des ménages qui souhaitent demander des prestations sociales facilitées. https://www.lavoro.gov.it/strumenti-e-servizi/ISEE/Pagine/default.aspx.
INPS	Institut national de prévoyance sociale
IRPEF	Impôt sur le revenu des personnes physiques

Funded by the European Union. Views and opinions expressed are those of the authors only and do not necessarily reflect those of the European Union or European Commission. Neither the European Union nor the granting authority can be held responsible for them.

Co-funded by the European Union